



Mairie de Louannec

Côtes d'Armor

A Louannec, le 1 février 2023

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie, le :

Mercredi 8 février 2023 à 20 heures 00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Subventions 2023
- 2- Maîtrise d'œuvre Espace Culturel : avenant
- 3- Personnel communal :
 - Avancements de grades
 - Promotion interne
 - Création de poste
- 4- Mission Argent de poche
- 5- Modification simplifiée du PLU (SDU)
- 6- Informations du Maire
- 7- Questions diverses

Comptant sur votre présence et restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
Gervais EGAULT.**

